

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

INSTALLATION DE MONSIEUR SERGE LAUBY EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ROLAND CORNET, EN QUALITÉ DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que nous commençons cette séance. Je souhaite d'abord la bienvenue à Serge LAUBY qui représente la Commune d'Ytrac et qui a trouvé sa place parmi nous. J'y reviendrai tout à l'heure. Je vais faire l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : absente, représentée par M. Daniel PAPON

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : absente, représentée par M. Gérard PRADAL

M. CRUEGHE Thierry : suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par M. Michel ROUSSY

M. DAIX Christian : absent, représenté par M. Jean-Antoine MOINS

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEURY Delphine : absente, représentée par Mme Magali MAUREL

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente

M. JABIOL Michel : absent, représenté par M. Serge CHAUSI

M. JUILLARD Georges : absent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : absente
 M. LAUBY Serge : présent
 M. LENTIER Jean-Luc : absent, représenté par Mme CHASTEL Christelle
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme Claudine FLEY
 Mme MARTINS Angélique : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : présent
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : absent, représenté par M. Pierre MATHONIER
 M. PICARD Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Ginette APCHIN
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Denise VALAT
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par Mme Florence MARTY
 Mme TEISSÈDRE Jeanine : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 M. TOURLAN Jean-Luc : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 M. VOLLET Thierry : présent.

HOMMAGE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT JACQUES CHIRAC HOMMAGE À MONSIEUR ROLAND CORNET

Avant de regarder notre ordre du jour, nous sommes aujourd'hui sur une journée de deuil national avec une minute de silence qui avait été demandée pour les administrations et les écoles à 15 heures.

Par ailleurs, le 6 juillet, Roland CORNET nous quittait.

Ce sont des événements qui ont évidemment des portées différentes. Pour Roland CORNET, c'est un collègue qui nous quitte, un vice-président, qui est représenté aujourd'hui, et Bernadette GINEZ assure les fonctions de maire depuis cette date-là. Je souhaitais que nous lui rendions hommage aujourd'hui. Je ne pensais pas que Jacques CHIRAC décèderait et qu'aujourd'hui se trouveraient ces deux événements. Mais pour commémorer la mémoire et de l'un et de l'autre, je vous propose que nous observions une minute de silence.

(Les conseillères et conseillers communautaires et toutes les personnes assistant à la séance du Conseil Communautaire observent une minute de silence)

Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2019

L'ordre du jour appelle tout d'abord, comme à l'accoutumée, l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Est-ce que ce procès-verbal appelle des commentaires ou des demandes de correction ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous avons un certain nombre de délibérations que le Bureau Communautaire a classées en groupe A. Vous en avez la liste et vous aviez, dans vos dossiers, l'intégralité des délibérations en question. Y a-t-il des demandes de précisions sur l'une d'entre elles ou pouvons-nous considérer que, comme à l'accoutumée, nous pouvons les adopter globalement ? Pas de demandes particulières. Je mets donc aux voix les délibérations n° 1 à 19.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Nous allons engager l'examen de nos délibérations. Auparavant, je voudrais dire deux ou trois mots d'introduction peut-être puisque c'est notre premier Conseil depuis la rentrée, au-delà des événements dramatiques que j'évoquais tout à l'heure.

Notre Communauté d'Agglomération a connu un été et un début de rentrée actifs avec des événementiels importants, que ce soit le Festival ÉCLAT, que ce soit le Salon de l'Habitat couplé avec le Concours National Salers qui, pour votre information, a fait passer la fréquentation de 8 000 à 11 000 visiteurs ; ce qui démontre bien que l'agriculture dans notre département est réellement une activité économique majeure et que les deux événements se sont renforcés l'un l'autre, même si cela a pu créer quelques difficultés logistiques effectivement que nous pouvions difficilement éviter compte tenu de la structuration des lieux. Nous pouvons nous féliciter en tout cas de l'écho en termes de fréquentation de ces deux manifestations.

Nous avons également assumé une rentrée universitaire. Vous avez peut-être vu les teneurs de la conférence de presse que nous avons tenue avec Bruno FAURE et avec le Président de l'Université. Nous avons, à cette occasion, accueilli le nouveau directeur de l'IUT, et nous sommes aujourd'hui forts de 1 414 étudiants post-bac sur l'agglomération d'Aurillac ; ce qui est un chiffre en constante augmentation puisque nous en avons plus que l'an passé. La raison principale, c'est l'ouverture – comme vous le savez – du département STID Cybersécurité ; mais il n'y a pas que cela, d'autres structures évoluent favorablement, et cette dynamique devrait se poursuivre puisque, l'an prochain, il y aura évidemment la deuxième année de ce DUT et probablement, peut-être pas l'an prochain mais très rapidement derrière, le passage à 3 ans de l'ensemble des DUT ; ce qui fera que nous aurons effectivement une population étudiante en augmentation pour un nombre égal de formations, mais nous sommes toujours en activité forte avec la présidence de l'Université et avec la direction de l'IUT pour trouver d'autres formations complémentaires qui pourraient, de façon tout à fait opportune, trouver leur place sur notre site universitaire.

Cette dynamique sur la cybersécurité se concrétisera par un cycle de conférences que nous sommes en train de mettre au point avec Mme COLLAY-SAHUC, qui est la professeure, chef du projet Cybersécurité, et qui devrait nous permettre, lors de deux ou trois conférences, d'attirer des publics soit globaux, soit spécifiques sur ces thématiques, et nous avons bon espoir de pouvoir recréer les deuxièmes rencontres nationales de la Cybersécurité, comme nous l'avions fait l'an dernier en présence du Général WATIN-AUGOUARD. Voilà, tout cela représente une dynamique importante.

Un deuxième sujet qui nous a préoccupé pendant cet été et qui nous a permis de traiter de façon plus à fond un certain nombre de gros dossiers, c'est le climat. La sécheresse et les problèmes de distribution d'eau que certains secteurs du département ont connus n'ont pas touché directement la Communauté d'Agglomération puisque nous avons pu, nous, distribuer l'eau potable sans coupure et sans difficulté particulière sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération. Nos services se sont multipliés, et je demande au Directeur des Services Techniques de les remercier dans la mesure où nous sommes intervenus parce que, du fait de cette baisse de pression et de la sécheresse des terres, il y a des choses qui bougent, il y a des fuites, il y a des perturbations qu'il est urgent de traiter, compte tenu de la rareté de l'eau, et nos services se sont multipliés quelquefois au-delà du territoire de la CABA pour traiter des urgences sanitaires sur certaines communes.

Mais au-delà de cet effet immédiat, nous avons, avec nos deux autres Intercommunalités, Châtaigneraie Cantalienne et Cère et Goul en Carladès, engagé un travail sur les grands documents environnementaux dont vous avez entendu parler également, le Plan Climat et le Contrat de Transition Écologique que nous avons proposé et pour lequel nous sommes retenus, les trois collectivités, qui vont nous amener à nous interroger nous tous, tous les acteurs, et pas que les acteurs politiques évidemment, mais aussi les acteurs industriels, les associations et les particuliers. Sur le Plan Climat, vous aviez reçu une invitation pour une première présentation au Centre de Congrès ; c'était la phase 1 ; sachez – et vous l'avez dans vos dossiers – que les réunions publiques prévues devaient se dérouler dans la période qui vient pour nous permettre d'avoir à la fois un diagnostic et puis une réflexion sur les pratiques, et le Contrat de Transition Écologique viendra chapeauter tout cela. Tous ces textes sont bien compliqués, mais retenons que nous sommes aujourd'hui dans une situation qui nous oblige à réfléchir à nos pratiques, à réfléchir à nos investissements, à réfléchir à nos retours sur investissements, en fonction des performances que nous pouvons donner à nos bâtiments, je pense aux performances énergétiques en particulier. Nous faisons déjà beaucoup, mais nous ne faisons sans doute pas assez dans ce domaine, et je crois que ce sera l'un des chantiers de demain sur lequel il faudra que nous travaillions.

De la même façon – et là c'est un peu la contradiction des choses –, nous avons mis en place et nous avons recruté deux agents pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Nous passons de la sécheresse aux inondations, j'en suis désolé, mais ce sont deux réalités qui, malheureusement, quelquefois, se superposent et s'entrecroisent. Nous sommes donc aujourd'hui en état de fonctionnement, là aussi pour nos trois collectivités, avec des agents qui viendront rencontrer les maires et les agriculteurs pour traiter de cette problématique du milieu aquatique, des berges, de l'abreuvement des animaux, bref, tout ce que nous connaissons déjà, que nous connaissions pour les plus anciens avec les contrats de rivière. C'est la version un peu moderne de ce secteur-là.

Le dernier sujet que je veux évoquer, c'est notre très chère ligne aérienne, et le propos n'est pas anodin. Vous savez que nous avons abouti aujourd'hui à un point qui, je l'espère, n'est pas le point final, mais un point de négociation, et c'est le Conseil Départemental qui pilote cette partie-là mais nous sommes à 50 % de cofinancement. Sachez qu'aujourd'hui, sur les perspectives que nous avons, nous sommes à une prise en charge par la Communauté d'Agglomération, qui ferait que, chaque année, nous passerions de 400 000 € qui sont inscrits dans le budget de cette année à 950 000 € l'an prochain, avec une très légère

dégressivité sur les trois ans qui suivent. Le compte est vite fait, nous sommes sur les sommes suivantes : plus de 3 M€ pour le Département, plus de 3 M€ pour la Communauté d'Agglomération sur la période pour assurer l'équilibre de la ligne. L'État a renforcé aussi son intervention puisqu'il passe à plus de 9 M€. Il nous manque d'autres partenaires, soit totalement, soit partiellement, je pense aux Inter-consulaires qui ne rentrent pas dans le dispositif. La création de la troisième rotation crée un léger surcoût mais le surcoût principal n'est pas lié à la troisième ligne ; il est lié d'une part à l'augmentation des tarifs que nous propose la Compagnie et d'autre part à une baisse de recettes. L'effet ciseau nous conduit à un déficit de ce montant-là, qui est à la limite du supportable, vous entendez bien les chiffres : nous passerions de 400 000 € à 950 000 €/an. Ce sont des frais de fonctionnement direct. Mais, comme nous le disons tous, les chefs d'entreprise, en tout cas bon nombre d'entre eux nous disent : « le jour où il n'y a plus la ligne, notre siège social s'en va et donc nous quittons l'agglomération et le département » ; ce qui serait vraiment mortel pour nous. Nous sommes donc avec une obligation de tenir bon, en espérant que les choses s'amélioreront, mais il n'y a aucun signe d'optimisme aujourd'hui sur cette hypothèse-là. La seule chose qui tient, c'est l'accord que nous avons avec le Département et les engagements que nous tiendrons l'un et l'autre pour le bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens, qu'ils soient entrepreneurs, ou qu'ils soient des particuliers, puisque cette troisième rotation, comme les deux autres, connaît le succès, et nous sommes aujourd'hui sur des chiffres qui étaient les chiffres de perspective de fin de période ; cela signifie que cela correspond réellement à une attente.

Voilà les quelques points que je voulais évoquer en ce début de Conseil. Les autres sujets, nous les traiterons à la faveur des délibérations.

Nous allons commencer par la première d'entre elles. C'est notre Vice-Président chargé des Finances qui va nous la rapporter, c'est la Décision Modificative. Monsieur FABRE, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N° 20 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2019/02
Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- Merci, Monsieur le Président. La présente décision modificative 2019/02 concerne le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Eau de la CABA.

Concernant la section d'investissement du Budget Principal, la subvention d'intérêt commun versée à la Ville d'Aurillac concernant la « diminution de l'impact visuel des containers » est réduite pour s'adapter au coût réel des investissements attachés à cette opération. Les crédits ainsi dégagés sont réaffectés pour financer (à même hauteur) un nouveau projet porté par la Commune et relatif à « l'accessibilité des quais de bus et à l'aménagement de la piste cyclable de la rue des Carmes ». C'est un crédit de 100 000 €.

Sur la section de fonctionnement de ce même budget, des subventions complémentaires sont versées à diverses associations dont l'attribution d'un prix dans le cadre des « rendez-vous étudiants », la transhumance entre la Vallée du Lot et le Volcan Cantalien, l'organisation des manifestations « Ruralitic » et « 145^{ème} Concours National Salers » qui, pour ce dernier, a eu lieu en marge du Salon de l'Habitat et des Loisirs.

Sur le budget annexe de l'eau, des crédits complémentaires sont nécessaires pour permettre le traitement des opérations d'ordre attachées au transfert des frais d'études vers les comptes d'imputation définitifs qui correspondent à ceux des immobilisations qu'ils ont permis de réaliser.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la Décision Modificative 2019/02 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Eau de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe à la délibération.

Monsieur le Président, vous pouvez mettre aux voix cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Daniel. Comme vous le voyez, c'est une DM a minima, qui permet d'intégrer la vie des associations ou des organismes durant la dernière période et de faire quelques ajustements techniques qui n'appellent pas beaucoup d'autres commentaires.

Y a-t-il des questions ? Non. Je vais mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.

Je vous parlais tout à l'heure de Contrat de Transition Écologique. Dans tout cela, il y a des grands documents, mais il y a aussi des réalités que nous devons assumer, et l'une d'entre elles va nous être rapportée par Philippe GRANIER et elle concerne le traitement des déchets ménagers et assimilés.

M. GRANIER.- J'allais dire que j'allais botter en touche parce que celui qui a tout épluché, c'est Gérard PRADAL. Même si c'est moi le Vice-Président qui suis en charge de la thématique, c'est lui qui a tout épluché. C'est donc lui qui va vous expliquer tout cela. Ce n'est pas moi qui ai ouvert les enveloppes. Je te confie donc le soin de présenter la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 21 : MARCHÉS – MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRANSFERT ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Rapporteur : M. Gérard PRADAL

M. PRADAL.- Par délibération n° 2015/038 en date du 9 mars 2015, la CABA lançait une consultation pour le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les différents déchets ainsi concernés sont issus des déchetteries et de la collecte en bacs et en colonnes sur le territoire communautaire, ainsi que des territoires voisins avec lesquels la CABA a conventionné à cette fin. Les marchés passés dans le cadre de cette consultation arrivent à leur terme le 31 décembre 2019.

Cette consultation trouvait sa motivation d'une part dans la fin des contrats attribués en 2011, et d'autre part dans la nécessité pour la collectivité de trouver une solution pour traiter ces déchets par des installations de traitement conformes à la réglementation en vigueur.

La situation en 2019 reste identique. Les collectivités de l'arrondissement d'Aurillac n'ont aucune solution pour assurer sur le territoire et par leurs propres moyens le traitement des déchets ménagers résiduels et des déchets d'activités économiques.

Dans ces conditions, la CABA souhaite relancer un marché pour le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés en l'absence de toute possibilité actuelle de traitement.

Pour des raisons techniques et économiques, la nouvelle consultation concerne le transfert et le traitement des déchets et est donc composée en 8 lots suivants :

- les déchets municipaux (Ordures Ménagères résiduelles ou assimilés),
- les déchets non recyclables de déchetterie,
- les gravats de déchetterie et de chantiers de travaux en régie,
- les déchets verts de déchetterie,

- le bois (Classes A et B) de déchetterie,
- les matières solides issues des activités d'assainissement (dégrillage et sables pollués),
- la reprise de ferrailles de déchetterie,
- le transfert du flux en mélange multimatériaux et emballages.

Chacun de ces lots est présenté sur la base de quantités minimales, bisannuelles pour la période initiale, puis annuelles pour les deux périodes de reconduction envisagées. Le manque de visibilité financière au-delà de 2 ans, tant pour la collectivité que pour les entreprises, du fait de la saturation des filières de recyclage, en particulier pour le bois, conduit à proposer une reconduction expresse des marchés que les titulaires seront libres d'accepter ou pas, ceci conformément aux dispositions dérogatoires de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

En outre, la collectivité est actuellement en discussion avec l'éco-organisme Éco-Mobilier pour mettre en place une prestation de collecte et de recyclage du mobilier usagé. Ainsi, à la signature de cette convention, une partie du flux des déchets non recyclables sera détournée provoquant une baisse substantielle du tonnage des lots 2, 5 et 7. Si on peut recycler du mobilier, cela va dans le bon sens.

Une valorisation des matériaux récupérés dans le cadre du lot 7 « Reprise de ferrailles issues des déchetteries » est, par ailleurs, demandée.

L'estimation minimale, tous lots confondus et reconductions comprises, est présentée en valeur hors taxes et n'inclut pas la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) à laquelle sont soumis les lots 1, 2 et 6.

Dans le cadre du dispositif envisagé, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter pour le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés la décomposition des lots de la procédure de marché public lancée dans les conditions qui suivent.

Vous avez dans le tableau les tonnages et les montants correspondant à chaque type de déchet ou matériau.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

M. GRANIER.- Je vais quand même rajouter quelques mots. Nous avons malgré tout contacté les différentes personnes avec lesquelles nous sommes susceptibles de signer des marchés, et après discussion avec ces différents groupes, nous nous sommes rendus compte que si nous présentions un marché qui allait au-delà de deux ans – ce que nous faisons habituellement parce que c'était trois ans ou quatre ans – nous allions avoir des appels d'offres avec des prix qui allaient s'envoler de façon considérable parce qu'ils étaient incapables de se projeter au-delà de deux ans, ne serait-ce que par rapport à la TGAP, par rapport aux nouvelles règles de tri qui vont s'imposer sur leurs outils de traitement. A partir de là, il nous a semblé plus raisonnable de faire un marché sur deux ans avec un prix à peu près correct ou du moins que nous pouvions supposer à peu près correct par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui, plutôt que de leur demander de nous projeter quelque chose sur du plus long terme où les prix allaient être prohibitifs parce qu'ils ne savent pas du tout, mais alors pas du tout, où ils vont. Voilà ce que je voulais préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- Suite à cette délibération, nous aurons à examiner le résultat de la mise en concurrence, mais nous sommes effectivement dans un secteur qui n'est pas stabilisé techniquement, qui est spéculatif, qui est en prise avec les marchés mondiaux, et c'est pour cela que nous n'avons pas de visibilité au-delà des deux ans, et encore les choses bougent quelquefois dans des périodes plus courtes.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. PRADAL.- C'est vrai qu'il faut faire en sorte de recycler les déchets le plus possible, mais finalement il faut trouver des marchés. Ce n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en reparlerons peut-être tout à l'heure. S'il n'y a pas de questions, je vais mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous allons maintenant parler du Pôle d'Échange Intermodal. Pour laisser Gérard PRADAL se reposer avant qu'il ne rapporte la délibération, je vous propose de regarder la petite animation que nous avons présentée au Salon de l'Habitat, pour ceux qui n'ont pas pu la voir. Cela donne un aspect plus concret et plus vivant de ce que seront la gare et son quartier, une fois que nous aurons réalisé l'ensemble des opérations. Vous allez voir ce qui a été présenté il y a dix jours au Salon de l'Habitat sur le stand de la CABA.

(Projection d'un film « animation » sur le Pôle d'Échange Intermodal)

Vous avez la version « août ». Nous n'avons pas la version « novembre » et la version « février », mais ce seront les mêmes lieux avec peut-être un ciel un peu moins bleu et des gens un peu plus habillés. Au-delà de la plaisanterie, c'est un dossier très important et c'est un dossier complexe sur le plan financier, je vous en redirai deux mots tout à l'heure, mais je vais laisser Gérard PRADAL nous présenter la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 22 : MARCHÉS – AVENANT N° 2 AU MARC HÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL (PEI) D'AURILLAC
Rapporteur : M. Gérard PRADAL

M. PRADAL.- Le programme de l'opération évaluait le coût des travaux à 6 450 000 € HT. Les études conduites durant les phases AVP et PRO, notamment l'étude géotechnique, ont démontré la très mauvaise qualité des sols (argiles), et les études complémentaires sur les ballasts ont montré des niveaux de pollution élevés.

De plus, lors du COPIL de juin 2018 et en l'absence de l'ensemble des résultats des études préalables en cours, la maîtrise d'ouvrage a demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de prendre en compte dans l'évaluation de l'opération, en sus des contraintes géotechniques, les conséquences annoncées sur les études hydrauliques (sols imperméables empêchant une infiltration en place des eaux pluviales).

Durant les études de la phase PRO, les données complémentaires concernant la nature des sols ont notamment confirmé l'augmentation de la quantité des purges nécessaires, ainsi que la nécessité d'augmenter les épaisseurs des couches de forme à l'ensemble des zones circulées et aux stationnements. Ces données complémentaires ont également remis en question le principe hydraulique initialement retenu du fait de l'incapacité des sols à permettre une infiltration en place (augmentation des surfaces de bassin et principe de rétention). Les données complémentaires concernant la présence de sources de pollution dans les sols nécessitent également de prendre en compte de forts coûts d'enlèvement et de traitement des déblais.

Ces données conduisent à réévaluer le coût des travaux et amènent les évolutions financières suivantes que le COPIL a validées :

La base du programme s'établissait à un montant de 6 708 000 € HT.

Le coût d'objectif était à 6 500 000 € HT.

Ensuite, il y a eu un certain nombre d'ajustements avec des impacts financiers :

- le diagnostic géotechnique AVP pour 320 000 € HT,
- le diagnostic géotechnique PRO pour 350 000 € HT.

Il y a aussi des surcoûts dus à la dépollution qui sont estimés à 480 000 € HT.

Il y a également l'impact hydraulique pour une somme de 240 000 € HT et l'impact du diagnostic amiante pour 50 000 € HT.

Les demandes complémentaires du maître d'ouvrage portent sur les points suivants :

- la conservation de la Halle existante, qui n'était pas acquise au départ : + 116 000 € HT,
- l'affermissement de l'option liaison Jean Moulin : + 303 000 € HT,
- l'affermissement de l'option liaison Laparra de Fieux : + 80 000 € HT,
- l'éclairage de la Halle conservée (hors éclairage public) : + 22 000 € HT,
- l'installation de panneaux photovoltaïques intégrés sur un pan de la toiture de la Halle : + 150 000 € HT.

En outre, il est également demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de prévoir dans l'opération d'aménagement d'une part, d'intégrer le coût des travaux d'éclairage de la halle, et d'autre part, d'installer des panneaux photovoltaïques sur un pan de la toiture de la Halle. A ce stade, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 8 872 000 €.

Enfin, suite aux études conduites dans le cadre de l'avenant n°1 aboutissant à la conservation du bâtiment de la Halle, il est nécessaire d'envisager une recomposition des missions de l'équipe de maîtrise d'œuvre en distinguant, dans les prestations, la part des missions affectées à la partie bâtiment de celles relatives à la partie infrastructures. Il est vrai qu'au départ, il n'y avait qu'une mission « infra », mais du fait que la Halle est intégrée, il faut prévoir deux missions.

Au niveau des travaux, la décomposition se présente de la manière suivante :

La mission « bâtiment » est évaluée à 1 204 500 €.

La mission « INFRA » est estimée à 7 667 500 €.

Sur la mission Bâtiment, nous avons les lignes suivantes :

- la conservation de la Halle pour 982 000 € ;
- la réhabilitation de la Halle qui représente un total de 607 000 €, en particulier avec les renforts de charpente/couverture pour 315 000 € ;
- le photovoltaïque pour 150 000 € ;
- le bâtiment des conducteurs pour 225 000 €.

Pour la mission Infra pour 7 667 500 €, nous avons :

- un montant des travaux à 6 708 000 € ;
- des plus-values à hauteur de 499 000 € ;
- le transfert à la mission Bâtiment : – 1 204 500 € ;
- l'impact des études géotechniques sur les études VRD et hydraulique, dépollution, désamiantage, représente un montant de 1 665 000 €.

Afin d'identifier, dans l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, les missions relevant de la partie Bâtiment (Halle et bâtiment conducteurs) de celles relatives aux infrastructures, il est proposé de réorganiser au sein de l'avenant n°2 les missions de maîtrise d'œuvre avec une partie bâtiment et une partie infrastructures.

Les dispositions de la loi MOP prévoient que, pour fixer le forfait de rémunération du maître d'œuvre, celui-ci se calcule sur la base de l'enveloppe affectée aux travaux multipliée par un taux de rémunération, résultant de la nature de l'ouvrage, de sa complexité et des modalités de réalisation des travaux. A cette fin, l'équipe de maîtrise d'œuvre distingue un taux pour la partie bâtiment et un autre pour la partie infrastructures.

En dernier lieu, il est nécessaire de compléter le contrat par la prise en compte de 3 missions d'assistance qui seront nécessaires tout au long de l'opération. Celles-ci sont déclinées dans le tableau ci-dessous :

Contrat initial

MISSION INFRA

Enveloppe affectée aux travaux : 6 450 000 € (soit un taux de 8,01 %)

Forfait provisoire de maîtrise d'œuvre : 516 650 €

Missions complémentaires évaluées à 60 200 €

Le montant initial du contrat était de 576 850 € (pour un taux global de 8,94 %).

Avenant n°1 :

Mission DIAG/AVP bâtiment halle : 25 440 €

Forfait provisoire de maîtrise d'œuvre : 542 090 €

Missions complémentaires : 60 200 €.

Ce qui fait un montant de contrat, après l'avenant n° 1, à 602 290 € (soit un taux global de 9,34 %).

Projet avenant n°2

MISSION BÂTIMENT

Coût prévisionnel des travaux Bâtiment : 1 204 500 € (soit un taux de 13,20 %)

Forfait définitif de maîtrise d'œuvre Bâtiment : 158 944 €

MISSION INFRA

Coût prévisionnel des travaux d'infrastructure : 7 667 500 €

Travaux Infra avec options : 6 002 500 €

Forfait définitif de maîtrise d'œuvre Infra : 480 000 €

Impact des études géotechniques, pollution et amiante : 1 665 000 €

Expertise pollution phases études : 8 000 €

Expertise pollution phase DCE : 11 000 €

Expertise topographie : 4 000 €

Missions d'assistance : 23 000 €

Des missions complémentaires pour 60 200 €.

Soit un coût prévisionnel des travaux de 8 872 000 €.

Ce qui fait un montant total du forfait de maîtrise d'œuvre après avenant n° 2 de 722 944 € (soit un taux global après avenant n°2 de 8,15 %).

Conformément aux dispositions de la loi MOP relative à la maîtrise d'ouvrage publique et du marché de maîtrise d'œuvre, lors de l'adoption de l'élément de mission PRO par le maître d'ouvrage, il convient également de fixer par voie d'avenant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et d'arrêter le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au moment de la remise des offres.

Le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre arrêté au stade PRO est fixé à 722 994 € HT. Ce forfait prend en compte les modifications du programme demandées par le maître d'ouvrage et les aléas techniques rencontrés au cours des études.

Le coût des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, conformément aux dispositions du contrat, est de 8 872 000 € HT. Ce coût se répartit sur la partie bâtiment du projet et sur la partie infrastructures respectivement à hauteur de 1 204 500 € HT et 7 667 500 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la passation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre et dossiers complémentaires pour la réalisation du Pôle d'Echange Intermodal (PEI) d'Aurillac, approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 25 septembre 2019 en tant qu'il décompose le contrat en une mission Bâtiment et une mission Infrastructures, qu'il fixe le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre à 722 994 € HT et arrête le coût prévisionnel des travaux à 8 872 794 € HT.

- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 2 et à en assurer l'exécution.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gérard, pour cette description complète. Comme vous le voyez, tout cela a été examiné en Comité de Pilotage avec l'ensemble des acteurs, que ce soient les collectivités (CABA, Ville d'Aurillac, Département, Région) ou que ce soit la SNCF elle-même. Tout cela fait que nous constatons une augmentation des charges liée aux différents diagnostics qui sont faits au fil de l'eau et à la mise au point progressive du projet. Nous sommes sur des sommes importantes et l'histoire n'est pas tout à fait finie avec la SNCF encore puisque, comme je vous l'avais dit lors d'une réunion précédente, nous avons négocié à 50-50 les coûts sur la dépollution. Aujourd'hui, une nouvelle exigence arrive de la part de la SNCF, c'est que, sur le bâtiment que nous allons acheter situé sur la gauche quand vous regardez la gare, la SNCF souhaite être éventuellement intéressée si nous revendions ce bâtiment et si nous faisons une bonne affaire. C'est vraiment surréaliste ; ils nous fixent un prix de vente, mais ils nous disent : « si vous revendez le bâtiment à un prix important, nous souhaitons toucher un pourcentage sur la vente ». C'est complètement surréaliste. Ce que j'ai demandé au Directeur, c'est que nous allons signer ; et puis, nous verrons bien parce que nous n'en sortons pas. Cette entreprise est définitivement folle avec des responsables qui changent entre ceux avec qui nous avons négocié au départ et les nouveaux responsables aujourd'hui. Si nous voulons arriver au bout de cette affaire, il faut que nous y allions fermement, et nous verrons l'évolution des choses. La clause « intéressement » bloquerait la vente pendant 8 ans ; c'est-à-dire que, pendant 8 ans, nous pourrions être amenés à rendre à la SNCF une part qui fait l'objet de calculs mathématiques sophistiqués, vous l'imaginez, de la plus-value que nous pourrions faire parce que nous savons tous que la pression immobilière sur Aurillac fait que nous pouvons vendre et faire des fortunes comme avenue de Wagram à Paris... Il est bien évident que la gare d'Aurillac est célèbre dans le monde entier pour la pression foncière...

Voilà la réalité de tous les jours de ce genre de dossier, qui est quand même un dossier majeur. Vous avez les prix et les coûts globaux qui sont à plus de 12 M€, non comprises les interventions directes de la Région puisque la Région met 1,2 M€ sur le bâtiment et à peu près autant sur l'aménagement des quais. Nous sommes donc sur une opération à environ 15 M€ ; ce qui est quand même quelque chose de majeur avec – vous l'avez vu sur l'animation – une requalification complète de l'ensemble des stationnements et des circulations sur ce quartier-là en intégrant l'ensemble des voies pour les transports en commun inter cités, les transports urbains, la navette et la SNCF puisqu'il y a encore des trains...

Voilà un dossier d'une complexité absolue et d'une lenteur historique, mais d'une utilité indiscutable. Je ne sais quoi dire de plus.

Y a-t-il des questions ou des interventions là-dessus ?

M. PRADAL.- J'ajoute juste un mot pour dire que, lors du Salon de l'Habitat, nous avons pu noter l'intérêt des gens par rapport à cet aménagement, en particulier des gens de Belbex. Je pense que cet aménagement a quand même un intérêt, malgré l'inflation de plus de 2 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr. Jean-Antoine MOINS a la parole.

M. MOINS.- Le marché de travaux va passer de 6 450 000 € HT à 8 872 000 € HT, soit une augmentation de 2,4 M€ ; ce qui n'est pas anodin. Ma question, c'était pour savoir où nous en étions dans le plan de financement. A moins que la CABA ait 2,4 M€ à rajouter d'un seul coup, il convient de trouver le financement complémentaire. Je trouve d'ailleurs un peu dommage que nous n'ayons pas le plan de financement, compte tenu de l'augmentation des coûts qui nous sont annoncés. J'aimerais bien avoir quelques précisions sur le plan de financement de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Moi, je suis sur une base – mais qui n'est peut-être pas complètement actualisée – de 12,2 M€, avec du FEDER pour 1,180 M€, avec la participation de la Région, au-delà du bâtiment et du quai, pour environ 1,4 M€, une participation du Département pour 250 000 €, une participation de la Ville d'Aurillac pour 1,3 M€ ; le reste étant sur les fonds libres de la Communauté d'Agglomération, mais je n'ai pas le tableau réactualisé finement. Je ne sais pas si notre Directeur a la précision sur le bouclage des deux aspects. Nous aurons de toute façon, à due proportion, des subventionnements complémentaires que nous allons aller chercher notamment sans doute sur du FEDER pour arriver à boucler cette opération. Mais, comme rien n'est stabilisé complètement, c'est effectivement très difficile de finaliser le plan de financement au-delà du plan de financement d'origine que nous avons adopté ensemble, qui n'est pas remis en question.

M. MOINS.- Pourrions-nous imaginer d'avoir au moins un projet de plan de financement à venir après le Conseil Communautaire pour savoir où nous en sommes ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous ferai passer un document à l'ensemble des conseillers pour vous faire l'actualité du dossier puisque, sur la SNCF, nous aurons une réponse. J'intégrerai cela dans la réponse, et si j'ai des éléments plus précis avant la fin du Conseil, je vous les donnerai.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité. Me rci.

DÉLIBÉRATION N° 23 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Arrive maintenant une délibération sur la présentation de la situation de la SEBA 15. En l'absence de son Président, Christophe PESTRINAUX qui est excusé, je vais vous faire une présentation. Nous avons un power point qui décrit les activités de la SEBA 15 pour l'année 2018. Nous passerons rapidement sur la présentation, sauf si vous avez des questions. Vous arrêtez le power point si vous souhaitez intervenir, et je ferai un point d'actualité ensuite sur notamment la partie « Sablière » qui, là, n'est pas à jour puisqu'il s'agit du rapport 2018.

En ce qui concerne la vie de la société et les comptes annuels, on peut indiquer les éléments suivants :

- 6 équivalents temps plein,
- un bilan d'exercice à 21,5 M€,
- le bilan de la société à 489 000 €
- et un résultat net 2018 qui s'établit à 1 623 €.

Pour ce qui est des différentes actions, nous avons d'abord la ZAC du Puy d'Esban qui a fait l'objet de travaux avec la démolition d'une maison et l'enlèvement de terre végétale sur la partie ville d'Aurillac.

La commercialisation se poursuit. Dans notre esprit, disons qu'elle est finie. Les terrains à droite (en rose) étaient en attente, mais comme la Sablière est débloquée maintenant, ces terrains vont être à la commercialisation et il y a des clients. Esban I, c'est donc une opération qui est bouclée pour nous.

Voilà les dernières constructions qui se sont implantées sur la ZAC du Puy d'Esban.

- le bâtiment ENEDIS-GRDF qui a été inauguré il y a peu,
- le bâtiment de Pierre CIPIERE,
- le bâtiment de la SCI MANODIO,
- le bâtiment de MAS,
- le bâtiment TOUYRE.

Là, vous avez une vue sur le curage des fossés et la coupe des arbres sur la ZAC de la Sablière. Cela, c'étaient les travaux préparatoires. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là.

Il y a eu la signature d'un compromis de vente avec la SARL Bilien Père et fils dans le cadre de la commercialisation de la ZAC du Martinet à Murat.

Là, vous avez la ZAC Hélitas. Vous voyez les trois terrains qui sont en haut du Centre hospitalier.

Sur la ZAC du Vialenc, vous voyez le lot n° 2 qui est pointé, qui est la résidence Habitat Jeunes à venir.

Le lot 11, ce sont les Balcons du Vialenc, c'est la partie haute avec les maisons individuelles. Tout est, aujourd'hui, vendu. La dernière vente a été passée en octobre 2018.

Sur la concession Baldeyrou, il y a eu une pose de première pierre. Là, vous voyez les travaux de démolition. Tout cela est en cours.

Au niveau du Pôle Immobilier d'Entreprises, nous en sommes à la 6^{ème} tranche que nous avons inaugurée récemment. Vous avez les subventions qui ont pu être obtenues au titre de la 6^{ème} tranche.

En ce qui concerne la gestion du Pôle Immobilier, 2018 a été une année déficitaire en termes de trésorerie. Le taux d'occupation, sur 2018, s'est établi à 84,5 % avec 50 locataires et propriétaires. En sachant qu'il y a 340 emplois sur le site. C'est quand même un pôle économique majeur.

Nous étions sur de bonnes prévisions pour 2019, qui se sont concrétisées avec des gens qui s'installent de façon pérenne dans les locaux.

En ce qui concerne la gestion de la Maison de l'Emploi, suite à l'incendie de juillet 2018, il y a eu la relocalisation du Pôle Emploi au Village d'Entreprises.

Sur le Village d'Entreprises de Saint-Flour, on a atteint les 100 % d'occupation en 2018.

S'agissant du Village d'Entreprises de Murat, il y a 6 entreprises présentes ; c'est quasiment la pleine occupation également.

La SEBA 15 a eu aussi, en 2018, le mandat de gestion de 7 à 8 logements de la Ville d'Aurillac. Ce sont les anciens logements désaffectés des enseignants.

Sur la ZAE de Saint-Paul-des-Landes, deux ventes de terrains ont été passées en 2018.

Sur European, la mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée à la SEBA 15 sur l'après concours en vue de la réalisation d'une étude urbaine.

La SEBA 15 s'est aussi occupée de l'opération « Centre Ville de demain ».

Au niveau d'Arpajon-sur-Cère, la SEBA 15 a réalisé une étude de faisabilité sur le renouvellement urbain du cœur de ville, qui s'est traduite par une concession que nous verrons l'année prochaine.

Sur l'extension d'Esban, on peut noter l'acquisition en cours sur 2019 des derniers hectares. Les choses sont calées définitivement. Le périmètre est bouclé. Nous sommes propriétaires. La SEBA 15 a réalisé des études préalables pour l'extension d'Esban. Vous savez que nous avons poussé les feux un peu pour l'entreprise Europe Service qui, finalement, a trouvé une autre implantation qui correspond mieux à la définition technique de leurs besoins. Mais nous lançons toutes les opérations d'extension.

Sur les zones d'activités de Massiac et de Neussargues, la SEBA 15 fournit un appui à la commercialisation sur trois ans.

Sur la ZAC du Puy d'Esban, la SEBA 15 a fourni une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage sur la construction ENEDIS.

Voilà ce que je pouvais dire pour la partie 2018.

Pour la partie plus récente, on peut projeter la photo du chantier aujourd'hui. Voilà ce que donnent aujourd'hui les quelques tranchées que vous voyiez tout à l'heure. C'est l'emprise de la Sablière. Nous avons une vue globale que vous aviez peut-être vue dans les communications précédentes, avec l'ensemble de la voie.

Pour vous faire un point précis sur cette opération, qui est quand même une opération majeure pour la Communauté d'Agglomération, nous sommes en contrat de concession avec la SEBA 15. L'opération s'est bouclée de façon définitive il y a quelques jours avec le versement à la SEBA 15 de 8 133 000 € par la Société SNC Atout 15, qui est le promoteur, le représentant de M. DEJEAN que nous avons vu ici. L'argent a été intégralement versé. 3,6 M€ sont sous séquestre chez le notaire et seront versés à l'avancement des travaux, mais la totalité de la somme est sécurisée. Ce qui nous permet d'être – nous le reverrons l'an prochain lorsque nous aurons les comptes rendus –, au glissement près dans le temps et à quelques aménagements, strictement dans le cadre du contrat de concession que nous avons passé avec la SEBA 15 puisque nous étions sur 1,2 M€ d'acquisitions, 3 M€ de travaux, 1 350 000 € de rémunération et 645 000 € de frais financiers. Tout cela couvre intégralement les 6 673 000 € hors taxes qui sont le montant de notre CRAC.

C'est donc une opération qui a démarré puisque, aujourd'hui, si vous allez sur le site, vous verrez les travaux de terrassement qui ont été engagés par la société. Ces travaux devraient se terminer fin novembre.

Le promoteur que nous avons rencontré lorsqu'il est venu pour la conférence de presse a, à mon initiative, accepté de rencontrer le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Président de la Fédération du Bâtiment pour la présentation des entreprises cantaliennes. Il a donné des précisions sur le calendrier, à savoir que les lots de gros œuvre vont être lancés fin de mois ; là, c'est une affaire de jours, c'est peut-être fait d'ailleurs, cela ne nous regarde pas directement. Les lots de gros œuvre vont être lancés tout de suite pour que les travaux puissent s'enchaîner après la fin du terrassement, donc en décembre, et les lots de second œuvre seront donnés au printemps, en février-mars, en sachant que l'objectif des promoteurs est une ouverture au tout début du printemps 2021.

Nous avons, dans l'échange avec eux, repris l'ensemble des engagements qui avaient été pris en leur temps par Atout 15, mais les choses étaient un peu lointaines puisque je vous rappelle que cela fait 30 ans.

Il y a eu confirmation de la volonté de ne pas travailler avec une entreprise générale. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour nos entreprises et une volonté de faire des lots par corps d'état. Ce qui est aussi une bonne nouvelle pour nos entreprises parce que, plus on fait des lots segmentés, plus nos entreprises locales ont la possibilité de soumissionner. Ils nous ont dit et ils ont dit aux représentants des entreprises que leur volonté était de faire travailler les entreprises locales, seules ou en groupement. Chacun, maintenant, vivra sa vie commerciale. Nous, nous n'avons jamais été dans la négociation entre les entreprises et le promoteur évidemment.

Il y a un élément important qui est de rappeler les engagements de la part du promoteur de verser à l'Office du Commerce sous des formes à déterminer 150 000 €, c'est-à-dire 50 000 € par an sur trois ans, pour renforcer l'attractivité commerciale du centre ville et l'engagement d'apposer à l'entrée du centre commercial une borne à disposition également des commerçants du centre ville. Ces engagements-là ont été réaffirmés.

Il nous a été présenté la commercialisation qui est à 90 % bouclée sur l'ensemble. Vous l'avez vu dans les gazettes. Ce qu'il reste à déterminer de leur part, c'est la galerie interne où il y a, par contrats, un maximum de 20 boutiques. Ce que nous a dit M. BIRADE, c'est qu'il avait 200 demandes pour les 20 boutiques ; c'est assez stupéfiant ; alors cela peut être des demandes de groupes nationaux, etc, évidemment. Tout cela devrait être acté d'ici la fin de l'année, et donc il nous a indiqué qu'il referait une communication fin d'année ou tout début d'année prochaine pour réactualiser définitivement le dossier.

Aujourd'hui, il n'y a donc plus d'aléa financier. Il peut y avoir un aléa météo sur le chantier. J'espère qu'il n'y aura pas d'aléas sur la capacité, localement, à trouver les emplois pour à la fois assumer le chantier puisque la projection de M. BIRADE, c'est qu'en période haute de chantier, il devrait y avoir 300 ouvriers sur place. A l'heure actuelle, nous avons 1 800 chômeurs sur la communauté d'agglomération et 2 400 chômeurs dans le département ; cela pourrait être une bonne opportunité, pour un certain nombre d'entre eux, de trouver de l'emploi soit en phase chantier, soit, après, en phase d'ouverture et de fonctionnement puisqu'on nous a confirmé aussi le chiffre de 400 emplois commerciaux sur le site, après travaux.

Nous avons pris là aussi l'attache de la DIRECCTE et de Pôle Emploi pour faire en sorte que, autant que faire se peut, nous ayons – et cela, c'est aussi un engagement de leur part – les profils de postes qui vont être ouverts une fois que les travaux seront terminés, de façon, au maximum, à pouvoir préparer et mettre en place en 2020 des formations permettant à des gens de pouvoir postuler en 2021 pour pouvoir rentrer dans les différentes boutiques qui seront ouvertes et dans l'hypermarché. Tout cela devra se faire de façon très fine comme d'habitude, mais nous pouvons penser qu'il y aura une typologie de profils qui seront assez

cohérents et espérer que notre 5,1 % de chômeurs en catégorie A puisse être diminué à due concurrence des emplois qui seront créés là, sachant qu'il est clair qu'il y aura sans doute de la perte d'emplois ici ou là, nous ne sommes pas naïfs, il ne va pas y avoir une création sèche de 400 emplois, mais nous pouvons penser que nous devrions avoir un solde positif, à hauteur des deux tiers ; c'est ce qui est en général le ratio dans l'installation de ce genre de structure.

Voilà donc l'actualité que je voulais vous faire sur cette partie-là. Pour éviter un certain nombre d'interprétations aussi, sachez qu'il y a une opération indépendante, mais qui est au même endroit, c'est la construction du McDo puisque le McDo est acheté par une autre société, mais c'est à hauteur de 240 000 €, cela n'a rien à voir avec le projet dont je viens de vous parler, mais le McDo risque d'ouvrir en tout début d'année. Il y a des entreprises qui me disaient : « les marchés ont été signés ». Certes, mais ce sont les marchés uniquement pour le McDo. Ce ne sont pas les marchés globaux de l'ensemble de l'opération.

Avec Bernadette GINEZ et Pierre MATHONIER, nous étions à la conférence de presse où tout cela nous a été annoncé. Chacun a pu poser des questions pour avoir les précisions qu'il souhaitait. Nous nous sommes donné rendez-vous fin d'année ou tout début d'année prochaine avec eux à nouveau pour faire un point sur le dossier.

Cela, ça n'est pas dans le rapport au sens strict puisque nous sommes sur 2019, mais je pense un peu dommageable de ne pas vous le dire, alors que nous parlions de l'histoire de 2018 qui est vraiment derrière nous sur ce dossier-là.

Nous devons prendre acte du rapport d'activité 2018 de la SEBA 15.
Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°23. Merci.

Nous enchaînons, toujours sur la rubrique « développement économique et enseignement supérieur », par la présentation du rapport sur la situation de la Société Publique Locale Aurillac Développement au titre de l'année 2018 par son Président, Charly DELAMAIDE.

DÉLIBÉRATION N° 24 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018
Rapporteur : M. Charles DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Président. Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2014, la société Aurillac Développement est constituée sous forme de SPL, et à ce titre elle est soumise aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vais vous détailler le compte rendu d'activités 2018.

Sur le Prisme, nous avons pu constater une fréquentation très stable puisque les taux de remplissage se maintiennent à hauteur de 70 %.

Différents achats ont été réalisés sur 2018 : Vianney, Grand Corps Malade, Trust et Julien Clerc. A noter, un chiffre d'affaires important sur le spectacle de Vianney, à hauteur de 121 448 HT.

Nous nous sommes attachés à proposer une dizaine de dates avec toujours une programmation diversifiée.

Il est important de savoir que l'activité du Prisme représente la moitié du chiffre d'affaires en 2018. Le résultat net sur l'activité du Prisme est de 51 339 €.

Concernant le Centre des Congrès, vous savez que nous parlons d'utilisations commerciales et associatives et d'équivalents journées.

Sur les tarifs commerciaux, nous avons constaté une légère baisse puisque nous sommes à 6,50 équivalents journées, par rapport à 13,28 en 2017.

Sur les tarifs associatifs, nous avons eu 39,06 équivalents journées, contre 38,60 l'année précédente.

Soit 45,56 équivalents journées, soit une légère baisse par rapport à l'exercice 2017.

Le résultat net sur le Centre des Congrès est de 26 190 €.

Sur les foires et salons, il y a eu en 2018 le Salon de l'Habitat et l'Automobile. Il y avait eu l'installation de l'agriculture le samedi et le dimanche. Nous avons constaté toujours un maintien d'une centaine d'exposants, avec un retour relativement positif sur les chiffres d'affaires réalisés. Cela, c'est une constante 2017 et 2018, qui avait été rapportée au travers des enquêtes que nous réalisons en fin de salon.

Sur les foires et salons, le résultat net est de 23 252 €.

Sur les Européennes du Goût, l'année 2018 était la 10^{ème} édition. Là, je rappelle que nous sommes dans le cadre d'une prestation de services passée avec la CABA. Nous avons un taux de fréquentation stable, avec un constat d'une légère perte de vitesse des partenariats privés.

Sur les Européennes du Goût, le résultat net est de 3 258 €.

Sur le restaurant des Carmes, il y avait, en 2018, l'absence du Salon de Métiers d'Art. Nous avons mis un petit peu l'accent sur la mise en place de produits spéciaux que nous avons développés, et notamment sur l'utilisation de la salle pour des réunions ou des buffets.

Le résultat net sur le restaurant des Carmes est de 6 464 €.

Sur les ventes publicitaires, nous enregistrons une stabilité relativement importante puisque le chiffre d'affaires sur *Agglo Mag* était en 2017 de 9 400 € et en 2018 de 10 000 €.

Nous avons aussi une stabilité sur le Guide de l'Office de Tourisme avec un chiffre d'affaires à hauteur de 16 000 € sur les deux années 2017 et 2018.

Sur *Agglo Mag*, il y a eu, en 2018, un résultat net de 797 €.

Sur le Guide et Plan de Ville de l'Office de Tourisme, le résultat net s'est établi à 1 838 €.

En conclusion, pour l'année 2018, l'activité s'est traduite par un résultat bénéficiaire de 85 866 €, qu'il faut interpréter avec prudence puisqu'il y a eu d'importantes dépenses techniques revues à la baisse à l'occasion des contrats que signés et des départs de personnels importants également.

Les objectifs que nous nous étions assignés étaient :

- le maintien des activités du Prisme ;
- le maintien des locations du Centre des Congrès avec des efforts maintenus ;
- redoubler d'effort pour faire progresser l'activité de la régie publicitaire ;
- une deuxième édition du Salon du Tatouage ;
- la poursuite du Salon de l'Habitat avec l'accueil du concours Salers qui a eu lieu ;
- l'organisation d'un nouvel événement : la première édition du Festival Aurillac en Scène.

Voilà rapidement, Monsieur le Président, le bilan d'activités de la SPL sur l'année 2018.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ce compte rendu d'activités de notre SPL qui continue à remplir son rôle événementiel.

Y a-t-il des questions ? Madame BRUGERON, vous avez la parole.

Mme BRUGERON.- Merci, Monsieur le Président. J'aurais voulu savoir si nous avons les premiers retours sur Aurillac en Scène.

M. DELAMAIDE.- Cela fera l'objet du bilan 2019, puisque là nous parlions de 2018. Je crois que ceux qui ont vécu ce festival en direct ont vu que c'était quand même un succès populaire important. Nous n'avons pas encore toute la traçabilité puisque toutes les subventions ne sont pas rentrées au niveau financier. Il doit y avoir, au niveau de la DSP, une évolution par rapport au mandat qui nous a été donné sur ce sujet. Que puis-je dire de plus à ce stade ? Nous en reparlerons sur le mois de décembre, nous aurons plus d'éléments. Au niveau de la fréquentation, de mémoire, je crois que nous étions sur un peu plus de 7 000 personnes sur les deux journées. Ce qui n'est, pour une première édition, plutôt pas trop mal, mais qui est probablement insuffisant pour arriver à un équilibre financier, mais ce n'est pas surprenant.

L'avenir de la manifestation, nous le reposerons en temps voulu. Je crois qu'il faudra en discuter. Et puis, il est vrai que l'année électorale qui arrive n'est peut-être pas une année qui est très propice à engager des discussions. Mais, en tout état de cause, je crois que c'est une belle expérience que nous sommes heureux d'avoir conduite puisque l'objectif, c'était bien de voir si nous étions capables de l'organiser d'abord. Et puis, maintenant, il faudra voir si nous sommes capables à terme de pérenniser cette manifestation.

M. LE PRÉSIDENT.- En décembre, nous aurons la totalité du bilan de l'opération. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Là aussi, nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°24.

Nous enchaînons avec nos contrats. Ce sont des avenants aux contrats initiaux. Le premier concerne l'avenant au Contrat Ambition Région, et c'est Christian POULHES, notre spécialiste de la contractualisation, qui va tout nous dire sur ces deux affaires, et nous commençons par le Contrat Région.

DÉLIBÉRATION N° 25 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EN SEIGNEMENT SUPÉRIEUR – AVENANT AU CONTRAT AMBITION RÉGION 2017-2020

Rapporteur : M. Christian POULHES

M. POULHES.- Merci, Monsieur le Président. Notre délibération rappelle l'origine du Contrat Ambition Région pour la période 2017-2020. Cette délibération indique également les autres formes d'intervention de la Région en direction des communes, les Contrats Ambition Région étant, eux, destinés à soutenir les projets prioritairement communautaires, bien entendu des EPCI, donc de nos intercommunalités.

Il se trouve que, dans le déroulé de ce contrat, deux dossiers ont dû être abandonnés ou ajournés.

L'un concerne le tourisme aérien qui devait bénéficier d'une aide de 70 000 €.

L'autre dossier concerne une salle communale que devait construire la Commune de Giou-de-Mamou qui devait être, elle, subventionnée à hauteur de 30 000 €.

100 000 € sont donc mobilisables. La délibération propose, à somme égale d'intervention de la Région pour un total de 2 142 000 €, d'affecter :

* 70 000 € sur une promenade réalisée sous maîtrise d'ouvrage CABA le long du Golf de Vézac ;

* et 30 000 € pour aménager le dossier des voies douces porté par la Commune de Naucelles en partenariat avec la Commune de Reilhac.

Voilà, Monsieur le Président, comment seront utilisés les crédits dégagés par l'annulation des deux opérations.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Christian. C'est donc un simple changement d'affectation sur des crédits, qui ne touche pas à l'enveloppe globale du contrat, mais qui permet de réaliser cette promenade animée qui avait été initiée à la fois par le Maire de Vézac et Xavier DALL'AGNOL. Nous aurons le plaisir de découvrir dans quelques temps une animation musicale le long du Golf de Vézac et une circulation douce en liaison entre les deux communes de Naucelles et de Reilhac.

Merci à Frédéric GODBARGE d'avoir accepté le désengagement de ces crédits-là parce que je pense que c'est un acte de solidarité et d'intelligence entre nous. Quand il y a des projets qui ne voient pas le jour, il est bien de réaffecter le crédit. Il n'était pas obligé de permettre cela. Je trouve que c'est une bonne chose.

Quant au tourisme aérien, c'est un dossier que nous allons revoir d'ailleurs parce qu'il était inscrit aussi dans l'autre contrat. Sur ce plan-là, les informations que nous avons sur la nouvelle carte du ciel liée aux opérations de l'Armée de l'Air font que nous sommes très dubitatifs sur la possibilité de développer un projet de cet ordre-là. Je dirai même, si j'ai bien compris mais il faut que nous vérifiions tout cela, que le problème des éoliennes dans notre département risque d'être résolu de fait puisque, si nous avons des contraintes militaires, cela peut obliger à ne pas implanter ce type d'installations. Je n'ai pas encore la confirmation de ce point-là, mais apparemment, il y a vraiment une nouvelle carte. A l'époque, Xavier DALL'AGNOL nous l'avait dit, nous avons la chance d'avoir un espace aérien complètement libre, mais tout le monde l'a vu sans doute que nous avons un espace aérien libre, et donc il y en a d'autres qui se sont dit que, la nature ayant horreur du vide, l'on pouvait y faire des activités autres que celles que nous avons prévues, nous. Cela deviendrait donc un espace de manœuvres aériennes pour l'Armée. C'est un point à vérifier. Ne créons pas l'angoisse dans les populations, Messieurs les Journalistes. C'est un propos que je donne au Conseil Communautaire, mais cela demande à être validé au plan officiel. Merci d'avance.

Sur cet avenant qui concerne l'annulation de crédits sur le tourisme aérien et la création de la salle de Giou-de-Mamou pour une réaffectation de ceux-ci pour une intervention sur le parcours autour du Golf de Vézac et sur la liaison douce Naucelles/Reilhac, y a-t-il des questions ou des remarques ? Non. Je peux donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Tout cela facilite la vie des contrats et de nos activités.

Nous passons au deuxième avenant, qui est un avenant qui porte sur le Contrat Cantal Développement. C'est Christian POULHES qui présente la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 26 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – AVENANT AU CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2020
Rapporteur : M. Christian POULHES

M. POULHES.- D'abord, je reviens quand même sur la décision précédente pour vous remercier, pour ce qui concerne les Conseils Municipaux de Reilhac et Naucelles, de cette attribution.

M. LE PRÉSIDENT.- Et le Maire de Vézac nous a remerciés en Bureau par anticipation.

M. POULHES.- Concernant la délibération n°26 qui concerne, cette fois-ci, le Contrat Cantal Développement 2016-2020, c'est sur le même principe que la délibération que nous venons d'examiner. Nous reparlons du tourisme aérien qui ne recevra pas – puisqu'il est ajourné ou reporté – les 300 000 € qui lui étaient destinés, ainsi que d'une création sur Carlat qui concernait un bâtiment à construire qui devait bénéficier d'une aide de 130 000 €.

Deux dossiers remplacent ces opérations :

- l'éclairage du Stade Jean Alric qui recevra 242 500 €
- et la rénovation du Camping de l'Ombrade qui recevra 150 000 €.

Etant précisé que les autorisations d'engager les travaux sont obtenues et que même certaines opérations sont réalisées, je fais référence à l'éclairage du Stade Jean Alric.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Christian. Effectivement, sur le Stade Jean Alric, vous savez que nous avons décidé un cofinancement avec l'ensemble des collectivités. Là, c'est la traduction pour ce qui est du Département. Par ailleurs, le bâtiment de Carlat est repoussé dans le temps. Donc, là aussi, merci à la Mairie, même si l'opération était une opération plutôt communautaire là, d'avoir libéré ces montants-là qui nous permettent à la fois l'éclairage du Stade Jean Alric pour 242 500 € et une participation complémentaire pour la rénovation du Camping de l'Ombrade.

Y a-t-il des questions ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, ce n'est pas une question. C'est uniquement pour rajouter que le Département finance aussi – parce que c'est marqué dans le document – l'école Bocuse à hauteur de 75 000 € ; ce qui est aussi intéressant pour le territoire de la CABA d'avoir un soutien financier pour cette école qui se trouve sur le territoire de Vézac. Il était utile de le rappeler parce que c'est marqué dans le document, mais vous ne l'avez pas dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument, d'autant plus que c'était un accord passé avec l'Institut Bocuse, et pour que le Département puisse verser sa part, il fallait que cette somme soit inscrite dans notre contrat, et j'avais dit à tout le monde que nous n'appliquerions pas la double peine, c'est-à-dire que nous ne bloquerions pas l'opération puisque la Communauté d'Agglomération avait décidé en Bureau de ne pas donner suite et que nous n'interdirions pas au Département de verser cette somme. C'est pour cela que le tableau est présenté sous cette forme. Là aussi, cela a été un accord en bonne intelligence qui a été passé avec le Président du Conseil Départemental. C'était une précision utile.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Philippe GRANIER présente la délibération suivante qui porte sur la dissolution du SMOCE qui est le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement.

DÉLIBÉRATION N° 27 : ENVIRONNEMENT – DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE OUEST CANTAL ENVIRONNEMENT (SMOCE)

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Je vais vous faire une présentation synthétique de la dissolution du Syndicat en vous rappelant quand même pourquoi, à la base, il avait été créé en 2008. Le Syndicat avait pour but de traiter les déchets ménagers et assimilés, à savoir soit de créer un centre d'enfouissement, soit de créer un incinérateur, éventuellement aussi de monter un centre de tri. Il s'avère que – vous le savez tous – nous avons connu de grandes difficultés parce que, quand il s'agit de monter un centre de traitement de déchets quelque part, tout le monde le veut bien, mais pas chez lui. Cela a donc été compliqué. Je remercie le Président du SMOCE parce qu'à l'époque, il a eu droit à un certain nombre d'insultes en tous genres, que ce soit par écrit ou que ce soit de façon verbale. Donc, de ce côté-là, nous allons quand même le remercier de son action parce que ce n'était pas simple pour lui tous les jours.

Entre temps, le législateur est passé par là, et cela a induit le fait que, le temps étant passé, il était impossible pour le SMOCE de réaliser ces unités de traitement parce que nous n'avions pas des volumes de déchets suffisamment importants pour pouvoir monter des unités de traitement, étant donné que la priorité a été donnée au niveau national aux très, très grosses unités de traitement.

A partir de là, le SMOCE a créé des synergies avec d'autres partenaires que sont le SYDED du Lot et ARCIVADE pour que nous puissions traiter nos déchets correctement.

La Loi NOTRe est, elle aussi, passée par là. Le SMOCE correspondait à 6 EPCI ; aujourd'hui, il n'est constitué que de 3 EPCI. Il est donc quand même beaucoup plus facile de gérer ces dossiers-là à trois qu'à six. La législation, pour une fois, ayant bien fait les choses, il nous est aussi possible de passer des conventions sans avoir besoin de passer par un syndicat mixte ou pas mixte d'ailleurs, et donc l'utilité du SMOCE s'avérait bien diminuée, vu l'entente que nous avons aujourd'hui entre nos différentes collectivités.

Le SMOCE, malgré tout, a mené des actions, essentiellement sur la prévention.

A ce jour, il y a une action qui s'appelle le CODEC. Je vais vous rappeler ce qu'est le CODEC parce que c'est un nom un peu barbare. Le CODEC, c'est le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire. Ce projet-là est mené de front par les trois EPCI. La cheville ouvrière n'est autre que Mme BOROWIEL qui travaille aujourd'hui à la Châtaigneraie Cantalienne. Les trois EPCI ont récupéré l'ensemble des personnels ; nous n'avons donc laissé personne sur la route. Je le précise parce qu'on peut toujours imaginer que l'on puisse dissoudre le syndicat et d'un coup mettre les personnels à la rue. Ce n'est pas le cas, ce n'étaient pas nos objectifs.

Toutes les ambitions du SMOCE ou tout ce qui était porté par le SMOCE l'est et le sera encore par les trois EPCI puisque nous continuerons à travailler de concert là-dessus.

Il ne restait plus qu'à valider, avec la Préfecture, les éléments nous permettant de dissoudre le SMOCE, et ce avant les nouvelles élections parce que, sinon, nous nous serions retrouvés à élire des représentants des collectivités pour dissoudre le SMOCE. C'était quand même assez farfelu comme procédure, même si, dans quelques instants, nous allons voter pour élire quelqu'un pour le SMOCE ; cela fait partie des délibérations qui vont arriver et c'est pour cela que vous avez un boîtier à votre disposition.

A partir de là, les actifs actuels du SMOCE seront répartis selon les clés de répartition que nous avons pour financer le SMOCE à l'époque. Si je me trompe, Frédéric pourra me corriger puisqu'il était, comme moi, vice-président au SMOCE. Cela se fera sous la surveillance de la Préfecture. Il n'y aura donc pas d'éléments particuliers. Nous essaierons de prioriser les différentes organisations pour que les éléments qui se trouvent sur un territoire restent sur le territoire. Si toutefois il devait y avoir des écarts entre les sommes que cela peut représenter, il y aura des versements de soultes entre collectivités.

Depuis le 24 juin, date à laquelle Mme le Préfet du Cantal est venue préciser les conditions juridiques dans lesquelles pouvaient être organisés les opérations administratives et financières de dissolution du syndicat ainsi que le calendrier dans lequel elles pourraient s'inscrire, les Bureaux des trois EPCI ont donné leur aval. Il ne reste plus qu'à le passer en Conseil Communautaire ; ce que nous faisons ce soir.

A partir de là, si vous le validez, nous transmettrons cela aux services de Mme le Préfet et nous demanderons à M. le Président de réaliser, dans le cadre des éléments sus-définis, toutes les opérations juridiques, comptables et financières nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Voilà ce que je pouvais dire. S'il y a besoin d'informations, je suis prêt à vous en donner davantage.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe. Moi, à mon tour, je voudrais rendre hommage au Président DABERNAT parce que vous savez que le Sénat a lancé une grande enquête auprès de l'ensemble des maires pour savoir quel était le mal-être des élus et quelles étaient les pressions sur lesquelles ils pouvaient avoir quelques inquiétudes. Je dois dire que les responsables du SMOCE ont été servis à leur tour, et cela n'a pas fait la une des grands médias ; mais les pressions qu'a eues Jean-Pierre DABERNAT et qu'avait eues Jean-Pierre OLIVIER précédemment étaient tout à fait inacceptables. Lorsque nous en arrivons à des menaces physiques sur des élus qui ne font que représenter l'intérêt général, qui font ce qu'ils peuvent sur leurs dossiers, je trouve que, là, nous avons atteint un paroxysme. Jean-Pierre DABERNAT a accepté de prendre la suite de Jean-Pierre OLIVIER dans des conditions terribles. Il a réussi à pacifier cette opération-là. Il a réussi à faire en sorte que le SMOCE réponde à ses objectifs de départ. Ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes, pour les raisons qu'a évoquées Philippe GRANIER, c'est-à-dire le resserrement à trois intercommunalités, mais aussi par l'aboutissement de la mission du SMOCE, à une étape particulièrement utile.

Je rappellerai qu'il reste une étude qui va être bouclée dans la période, et qui concerne à la fois ce que l'on appelle presque maintenant improprement nos déchetteries et toute la réflexion sur l'extension des consignes de tri. Nous avons eu un comité de pilotage il y a dix jours sur ce thème-là, et nous allons mettre la dernière main à une opération de coordination des trois intercommunalités qui concernera Saint-Mamet, Vic-sur-Cère et notre déchetterie de l'Yser sur un nouveau concept qui est un concept certes de dépôt, mais de dépôt de trois façons différentes :

- un dépôt destiné au réemploi de matériels qui, après réparation ou aménagement, pourraient être remis dans un circuit et ce serait a priori Emmaüs qui assumerait cette partie-là ;

- le dépôt final en bennes que nous connaissons ;

- et la nouveauté, c'est ce que le bureau d'études appelle le réemploi ; c'est-à-dire que nous aurons à définir dans les implantations précises sur les sites des sortes d'armoires ou de rayonnages sur lesquels les gens pourront déposer des choses qui ne peuvent pas être commercialisées, mais que les gens jugent réutilisables par d'autres. Donc, avant de tout jeter les yeux fermés dans la benne, il y aura ce type d'étagères ; ce qui fait que les gens viendront pour échanger des objets sans devise, en se disant : « je pose ce qui ne me sert plus et en même temps, je regarde ce qui peut m'être utile sur les étagères et je prends ce qui peut m'être utile ». C'est une nouvelle façon, je crois, de traiter ces sujets-là, qui est moderne, qui correspond à une démarche solidaire entre les individus et qui permet d'avoir une autre vision de ce que l'on appelait traditionnellement des déchetteries ; cela deviendra plus des lieux d'échange. Cela demande quelques ajustements notamment en termes physiques, il faut trouver les implantations pour faire ce type de chose. Cela demande une formation des agents parce qu'il faudra guider les personnes qui arrivent avec leur coffre plein ou avec leur remorque. Mais cela peut avoir une utilité, y compris économique, puisque tout ce qui part dans les circuits de recommercialisation est sorti des tonnages finaux, et vous savez que la TGAP pèse sur les tonnages finaux. Tout cela nous semble donc être particulièrement intéressant.

Nous allons lancer cela de façon coordonnée sur ces trois implantations de Saint-Mamet, de Vic-sur-Cère et de l'Yser. Ensuite, nous le développerons, nous, pour notre propre compte sur les Quatre Chemins. La Châtaigneraie Cantalienne le développera sur Maurs et sur Lafeuillade.

Cela aussi, c'est le fruit du travail du SMOCE.

Derrière et dans le même temps, nous avons à finaliser l'étude sur l'extension des consignes de tri et sur les conséquences puisque vous savez qu'à partir de 2022, si je ne me trompe pas, il y a une obligation de traiter de façon différenciée les plastiques. Aujourd'hui, nous ne traitons que certains plastiques. Les plastiques sales, désormais, pourront être recyclés dans les mêmes conditions que les autres. C'est-à-dire que nous avons l'obligation de créer des

points d'apport volontaire ou des collectes – cela reste à déterminer – pour la totalité des plastiques. Tout cela peut nous apporter bien des changements dans l'organisation de la collecte et dans l'organisation des apports, et cela peut aussi apporter des changements dans les volumes parce que, lorsque vous mettez une bouteille plastique dans une poubelle d'ordures ménagères, cela s'écrase ; quand vous mettez une bouteille plastique dans un container léger, cela ne s'écrase pas et donc les volumes risquent d'exploser. Tout cela, il faut que nous le prenions en compte dans la façon de traiter tout cela. L'étude va nous donner des scénarii sur lesquels nous nous pencherons pour essayer de trouver les bonnes solutions, sachant que l'arrière-plan de tout cela c'est aussi la TGAP qui va nous amener à des coûts complémentaires ; c'est, cela aussi, une tendance.

Mais je pense qu'il faut que nous profitons de ces analyses-là pour gagner en performances parce que nous ne sommes pas exemplaires en termes de croissance de tri, je dirai même que nous plafonnons plutôt, et donc cela pourrait être une façon de mettre en jeu nos concitoyens pour qu'ils fassent des efforts supplémentaires et nos collectivités également.

Voilà quelques éléments supplémentaires que je voulais vous donner. Le SMOCE arrive au terme de sa vie, mais il renaît sous d'autres formes. Encore une fois, l'ensemble de ces opérations, comme vous l'a dit Philippe GRANIER, sont traitées en concertation et elles sont financées au niveau de chacun pour son propre compte ; c'est-à-dire que chaque Intercommunalité finance ce qui correspond à son territoire ; ce qui évite, après, toute complication financière. Il suffit de s'ajuster sur la volonté pour, après, lancer les opérations concertées.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce sujet-là ? Non. Je vous propose de délibérer sur cette proposition.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 28 : TRANSPORTS – AVENANT N° 1 – CO NVENTION DE COORDINATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES ENTRE LA CABA ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération suivante qui porte sur une convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Valérie BENECH n'est pas avec nous, elle a eu un empêchement, je vais donc vous rapporter cette délibération qui fait suite à une opération que nous avons concrètement faite l'an passé, notamment avec un point de communication à Jussac, pour permettre aux usagers d'utiliser plus facilement les lignes « Département ». En fait, ce sont maintenant des lignes « Région » puisque nous sommes en phase de transfert de compétence et donc désormais, c'est la Région qui assume ou assumera l'ensemble de ces responsabilités selon des conventions qui sont discutées – tout cela est complexe – entre la Région et le Département.

Toujours est-il qu'avec le Président du Conseil Départemental, nous avons pensé utile de boucler tout cela avant que les conventions soient signées de façon définitive entre Région et Département, de façon à boucler la totalité des lignes puisque, pour l'instant, il restait trois lignes que vous avez dans la délibération, qui sont la ligne Saint-Flour-Aurillac, la ligne Montsalvy-Aurillac et la ligne Siran-Laroquebrou-Aurillac, qui n'étaient pas maillées avec notre réseau STABUS.

Par cette délibération conjointe avec le Département, les usagers pourront monter dans les bus affrétés par la Région, puisque ce sera la Région qui sera en charge de ce transport, avec la même billetterie, et il y a des accords financiers derrière qui permettront à

l'organisateur de toucher l'équivalent de la billetterie. Je trouve que c'est un bon signal – nous aurions pu mettre cela à côté de la délibération sur le PEI – de maillage du territoire, à destination de nos concitoyens, indépendamment des structures administratives ou institutions puisque, comme je le dis, l'air et l'eau ne connaissent pas les limites communales, les transports non plus. Quand on veut aller d'un point à un autre, si l'on peut y aller de façon plus confortable, autant permettre à l'usager d'en profiter.

Vous avez, là, l'avenant. Tout cela sera signé, encore une fois, dans des conditions qui restent à préciser entre Département et Région. Ce sera sans doute la Région qui sera en charge de cela, mais comme la Région peut subdéléguer cette compétence au Département, nous sommes dans la cuisine administrative dont je vous fais grâce.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Non. Je peux donc la mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons à l'urbanisme et à l'habitat, et précisément à la modification des critères d'éligibilité au bonus de performance énergétique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est Pierre MATHONIER qui présente la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 29 : URBANISME ET HABITAT – MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU BONUS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. MATHONIER.- C'est une petite délibération, mais c'est peut-être aussi l'occasion de reparler de l'OPAH-RU.

Simplement, cette délibération vise à étendre au territoire de l'OPAH-RU, une aide « performance énergétique » qui avait été proposée par la Région et qui faisait partie des aides du dispositif d'aides de l'OPAH de la CABA. Cette aide, jusqu'à présent, depuis le mois de décembre 2018, a donné lieu à 23 dossiers déposés, et c'est une aide versée aux propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants de 750 € par logement et qui vient en déduction des aides communautaires ou en complément.

Ce bonus « performance énergétique » doit répondre à un certain nombre de critères, notamment en matière d'économie d'énergie et de transition énergétique. Cela concerne essentiellement les dépenses d'isolation. C'est le même niveau que le C.I.T.E., ce sont donc à peu près les mêmes objectifs.

Cette aide s'applique aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs. Seules les résidences principales sont éligibles au dispositif.

Enfin, c'est une définition qui est faite par les services de la Région, mais les dossiers sont instruits par le service de la CABA.

Je vais peut-être dire un petit mot sur l'OPAH-RU puisque cette délibération vise à étendre ce dispositif de l'OPAH vers le périmètre de l'OPAH-RU. Vous devez avoir sur la table le volet OPAH-RU mené conjointement par la CABA et la Ville d'Aurillac avec Action Logement, la Banque des Territoires et Procivis. Nous avons eu l'occasion de signer, pendant le Salon de l'Habitat, cette convention OPAH-RU. Ce sont 3,4 M€ d'aides qui seront distribués sur un secteur défini qui va, grosso modo, du viaduc à la place d'Aurinques, jusqu'à l'abbatiale Saint-Géraud, et en longeant la Jordanne. Vous avez le plan. SOLiHA est instructeur de ces dossiers. Je rappelle que nous sommes souvent à plus de 50 % d'aides sur les travaux, qu'un autre dispositif, le dispositif Denormandie, vient en complément ; il permet de financer

en plus l'acquisition. Enfin, Action Logement pourra aussi contribuer – et ce sera instruit par SOLiHA – pour prendre en charge un certain nombre de dépenses si nous avons un public éligible, essentiellement des locataires qui seraient des travailleurs salariés.

Nous sommes donc sur un buisson d'aides qui fait qu'aujourd'hui, investir dans le cœur ancien peut coûter très, très peu, notamment pour les propriétaires bailleurs. Chaque fois qu'une opération est projetée, c'est très important pour les propriétaires bailleurs en termes d'aides. C'est un peu moins intéressant pour les propriétaires occupants ; en tout cas, il y a des conditions de ressources qui font qu'on n'est pas systématiquement éligible. Mais pour les syndicats de copropriétaires, il y a aussi un volet, lui essentiellement porté par la CABA, qui permet, dans les copropriétés, d'être vigilant pour éviter qu'une copropriété se retrouve en souffrance avec des difficultés d'entretien notamment des parties communes.

C'est donc un dispositif complexe. Chaque fois que vous en avez l'occasion et que vous pouvez rencontrer ou des propriétaires bailleurs ou des propriétaires occupants, il serait opportun que vous les invitiez à rencontrer SOLiHA pour qu'ils puissent justement balayer les dispositifs d'aides et bien s'assurer qu'aucune des aides n'est oubliée dans une opération.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pierre. Vous l'avez compris, en creux de ce qu'a dit Pierre MATHONIER, c'est que pour les propriétaires bailleurs il n'y a pas de conditions de ressources ; c'est-à-dire que tous les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier du dispositif. Bien souvent, les gens disent : « mes revenus sont élevés, je n'ai droit à aucune aide ». Si on est propriétaire occupant, le niveau des revenus joue dans le calcul de l'aide. Mais si l'on est propriétaire bailleur, cela ne joue pas. Tous les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier de la totalité des aides. Il y a là un effet d'aubaine que les gens ont intérêt à capter.

Sur cette délibération, avez-vous des questions ? Non. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°29 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 30 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MISE À JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC **Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous présenter la délibération n°30 qui porte sur la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération. Je suis désolé de devoir vous imposer une petite présentation de notre règle commune et de ses évolutions qui sont impératives en raison de l'ensemble des modifications législatives qui sont apparues depuis la dernière adoption de nos statuts puisque nous avons arrêté cela en janvier 2017. Aujourd'hui, la loi NOTRe et un certain nombre d'autres textes législatifs nous ont amenés à regrouper dans la délibération que vous avez sous les yeux la totalité des modifications plus ou moins importantes. L'intérêt étant que, dans le document que vous avez désormais, la totalité des délibérations précédentes et des petits rajouts est annulée, et vous avez l'intégralité de l'état des statuts et de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

Le premier changement consiste dans le fait que les intercommunalités doivent prendre 10 compétences obligatoires, au lieu de 7 précédemment. Il y a des compétences obligatoires, il y a des compétences optionnelles et il y a des compétences facultatives. Il y a des choses qui passent d'une catégorie à l'autre ; ce n'est pas forcément une augmentation globale des compétences, mais c'est en tout cas une reventilation que je vais vous décrire rapidement. Vous m'arrêtez si vous souhaitez des précisions sur tel ou tel sujet. Sachant que

nous sommes bien toujours dans un principe de spécialité ; c'est-à-dire que tout ce qui n'est pas décrit comme étant de la compétence de l'Intercommunalité reste de la compétence des communes. Nous n'avons pas une clause de compétence générale. Il est important de le préciser parce que cela crée souvent de l'incompréhension chez nos concitoyens ou chez nos partenaires qui pensent que la Communauté d'Agglomération a une compétence sur la totalité des sujets. Cela n'est pas le cas.

Nous avons tout d'abord les compétences obligatoires.

Sur le développement économique, il n'y a pas eu de changements par rapport aux statuts précédents. Je vous propose donc d'y passer rapidement.

Nous avons sérié la compétence de développement économique sur la création, l'aménagement et l'entretien des zones d'activités, sur la politique locale aéroportuaire et touristique.

Sur le commerce, nous avons choisi de laisser cet élément-là en responsabilité des Communes.

Pour la compétence n°2 qui porte sur l'aménagement de l'espace communautaire, c'est tout ce que nous avons fait à travers le SCoT.

Il y a une petite modification sur le logement, mais qui est simplement une question de vocabulaire. Le libellé « Création et réalisation de zones d'aménagement concerté » est remplacé par « Création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ». C'est un élargissement et un assouplissement.

Sur ces questions-là, nous aurons à prendre une délibération qui, là aussi, reprécisera le champ précis de la compétence.

En matière d'équilibre social de l'habitat, nous avons le PLH, je ne m'y arrête pas.

En ce qui concerne la compétence Politique de la Ville, cela correspond à l'ensemble des contrats de ville et des opérations de renouvellement urbain.

Pour ce qui est de la gestion des milieux aquatiques, cette compétence apparaissait déjà dans nos statuts. Là, maintenant, les choses sont effectives.

En matière d'accueil des gens du voyage, nous avons déjà la compétence. Nous avons une précision dans les textes, c'est que la compétence s'élargit aux terrains familiaux, alors que, jusqu'à présent, nous n'avions que la compétence sur les aires d'accueil et les aires de grand passage.

La compétence collecte et traitement des déchets était une compétence optionnelle. Elle devient une compétence obligatoire. C'est pour cela que vous l'avez là.

L'eau et l'assainissement étaient déjà dans nos compétences.

Arrive la gestion des eaux pluviales qui est séparée des eaux usées. Avant, nous avons « eau et assainissement » simplement. Maintenant, nous avons « eau », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales » à partir du 1^{er} janvier. Là aussi, nous avons commencé à y réfléchir en Bureau et en Commission. Il conviendra de bien délimiter ce qui, dans les eaux pluviales, est de la compétence de la Communauté d'Agglomération et qu'est-ce qui reste de la compétence des communes ; cela peut avoir un effet très important, notamment sur l'ensemble des travaux de voirie que les uns ou les autres organisent. Il faudra donc trouver des solutions – nos services vont faire preuve de créativité – pour chambouler le moins possible le dispositif, permettre aux mairies de poursuivre leurs programmes de voirie, tout en préservant les intérêts financiers des uns et des autres. Mais reprenez, pour schématiser

un peu, que les eaux qui coulent le long des chemins, en zone rurale en particulier, ne sont pas concernées directement par cette compétence. Sont concernées par cette compétence principalement – si je dis des choses inexactes, le Directeur des Services Techniques ou le Vice-Président me corrigeront – les eaux qui émanent de bâtiments d'habitation qui ont eu un permis de construire, donc le pluvial qui vient des maisons d'habitation ou des bâtiments agricoles ; cela ne concerne pas l'eau de pluie qui tombe sur la route. Il y a eu une réunion de Commission qui s'est tenue la semaine passée, un questionnaire qui a été adressé à chacun des maires qui inquiète un peu, mais chacun ne doit répondre que sur la partie qui le concerne, de façon à avancer sur ce sujet. Donc, là aussi, c'est une création d'un service public administratif nouveau, sur lequel nous aurons à délibérer pour préciser le champ exactement. Nous avons deux ans pour préciser le champ. C'est au bout des deux ans que nous prendrions la compétence globale s'il n'y avait pas eu de précisions apportées.

Nous passons aux compétences optionnelles.

Nous devons en prendre au moins 3 sur la liste des 7 qui apparaissent dans la loi. Comme nous avons déjà un certain nombre de compétences, nous, nous avons simplement une nouvelle compétence à prendre. La proposition que nous vous avons indiquée là, qui a fait l'objet d'un accord unanime au niveau du Bureau Communautaire, c'est de maintenir les points 4 et 5 :

- Le point 4 : Protection et mise en valeur de l'environnement et cadre de vie, avec notamment la lutte contre la pollution de l'air. Cela, c'est bon, nous l'avons.

- Le point 5 : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Cela, nous l'avons également.

Et nous rajouterions, si vous en êtes d'accord, la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, ainsi que la création ou l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Là aussi, une délibération devra préciser les compétences parce que si nous ne disons rien, cela signifie que toutes les voiries de toutes les communes seraient d'intérêt communautaire. Je vois le sourire chez certains maires ; je rappelle qu'il y a toujours des attributions de compensation qui font que les transferts de compétences, cela entraîne aussi des transferts de charges. Donc, dans tous les cas, nous aurons une discussion sérieuse ou nos successeurs auront une discussion sérieuse sur la ventilation et la prise en compte de cette compétence, mais c'est un sujet qui nous a semblé être concret, qui peut concerner – mais je ne vais pas anticiper sur la discussion – notamment les voiries dans les zones commerciales, dans les zones d'activités ; dans les zones économiques, cela peut être quelque chose d'assez facile à déterminer dans son périmètre ; cela peut se déterminer aussi facilement pour les parkings communautaires, en ce qui concerne l'aéroport, par exemple.

Voilà le sujet sur lequel nous aurons à travailler si vous le décidez ainsi.

Enfin – et j'en aurai fini – il vous est proposé le transfert de 6 compétences facultatives qui sont d'ores et déjà exercées par la CABA :

- 1) En matière d'enseignement : la participation au fonctionnement de l'antenne universitaire ;
- 2) En matière de sécurité civile : l'intégration du SIG et la défense incendie dans le SIG ;
- 3) L'aménagement numérique ;
- 4) Les équipements à vocation touristique ;
- 5) L'insertion des jeunes ;
- 6) Au titre des services communs, l'instruction des autorisations du droit des sols, la DSI dans son intégralité et le Système d'Information Géographique.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette partie des compétences statutaires. Je vous rappelle que ces décisions-là doivent être soumises aux conseils municipaux avec la règle traditionnelle des deux tiers des Conseils représentant la moitié de la population ou de la moitié des Conseils représentant les deux tiers de la population, avec l'obligation d'avoir l'accord de la Ville Centre, puisque la Ville Centre représente plus du quart de la population de notre intercommunalité.

J'en ai terminé. C'est une évolution qui n'est jamais spectaculaire, mais les statuts sont des documents lourds et les évolutions se font au fil du temps. Pour paraphraser des gens plus célèbres, il faut toujours avoir la main tremblante quand on touche à ce genre de document. Là, je pense que nous sécurisons nos statuts et nos compétences. Nous renvoyons aux équipes à venir le champ de précisions sur chacune de ces compétences par la prise de délibérations supplémentaires. De toute façon, ce qu'un Conseil Communautaire fait, un Conseil Communautaire peut toujours le défaire. Mais il est vrai que les statuts, nous n'avons pas envie de les toucher toutes les 5 minutes. Là, nous avons regroupé l'ensemble des modifications que je vous ai indiquées pour avoir un document cohérent à la fin de notre exercice.

Voilà la proposition que vous fait le Bureau Communautaire unanime sur cette délibération. S'il y a des questions ou des interrogations, vous pouvez vous exprimer. Je vois que cela crée un enthousiasme délirant sur les nuances entre l'optionnel, le facultatif et l'obligatoire. Jean-Pierre ASTRUC a la parole.

M. ASTRUC.- Juste pour rigoler, dans la lutte contre les nuisances sonores, quid du bruit des avions ? Parce qu'il y a déjà des plaintes que j'ai vues, qui passent sur Internet, ainsi de suite, selon lesquelles les gens se plaignent que les avions passent trop bas.

M. LE PRÉSIDENT.- Les choses bougent. J'ai même vu une proposition de loi d'un Député ou d'un Sénateur qui définit les nuisances rurales, les nuisances olfactives et sonores. C'est donc un grand débat pour nos parlementaires.

Mme DELPUECH.- Pour le bien-être agricole.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Ce sujet sera donc à reprendre et à préciser, mais vous avez là le document complet mis à jour. Vous pouvez déchirer les autres et mettre ce nouveau document dans vos fichiers informatiques ou sous vos chemises plastiques. Vous avez la référence en vigueur désormais. Sachant que tout cela est suspendu – je le redis – au vote des conseils municipaux. Je vous invite à votre prochaine réunion à saisir votre Conseil de cette question-là.

DÉLIBÉRATION N° 31 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – NON REMPLACEMENT DE MONSIEUR ROLAND CORNET, EN TANT QUE TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT DE LA CABA EN CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons l'obligation de prendre la délibération n° 31. C'est une décision que nous avons évoquée en Bureau Communautaire. J'ai proposé au Bureau de ne pas remplacer Roland CORNET sur le poste de Vice-Président chargé de l'Administration Générale et des Ressources Humaines, d'abord pour rendre hommage à son action jusqu'à

la fin du mandat. J'ai pensé que c'était un peu vain de recréer un poste aujourd'hui ; le temps qu'une nouvelle personne s'implique dans ce dossier très complexe, cela pouvait être un peu factice.

Par ailleurs, Michelle LABLANQUIE, qui est Conseillère Déléguée de ce secteur, a bien voulu accepter de suppléer Roland CORNET pour la fin des discussions sur le temps de travail et sur le RIFSEEP, sachant que Roland avait quasiment bouclé l'ensemble des discussions sur ces questions-là. Il reste des choses à traiter, nous les traiterons notamment demain matin. Mais le gros du travail, le cadre et la structure sont déjà réalisés. Nous vous proposons donc de ne pas réaffecter ce poste de Vice-Président, mais la loi nous oblige à le supprimer de façon expresse par une délibération. C'est l'objet de cette délibération-là.

Est-ce que tout le monde est d'accord ? Oui. Je pense qu'il n'y a pas de difficultés.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°31 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION N° 32 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CABA DANS DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Conséquence de la disparition de Roland, nous avons l'obligation plus ou moins forte de le remplacer dans un certain nombre de structures dont je vais vous faire la liste.

Nous avons le Réseau de Villes ESTELLE qui ne s'est pas réuni depuis un certain nombre de mois, voire d'années, et sur lequel nous avons décidé d'aller voir de plus près quelles seraient les conditions d'une dissolution et là aussi d'une reventilation des quelques dizaines de milliers d'euros qui sont sur le compte bancaire de l'Association ESTELLE qui relève de Rodez, de Mende et d'Aurillac. Les directeurs se sont vus. Ils ont chacun demandé à leurs exécutifs quel était l'avis sur le sujet. L'avis unanime est de dissoudre cette affaire-là et donc de répartir à due proportion la somme qui est sur le compte bancaire.

Pour ce faire, nous devons être à équipe complète, et donc Bernadette GINEZ, avec qui j'ai évoqué l'ensemble de ces remplacements, a bien voulu être désignée candidate titulaire pour cette fonction-là, pour une réunion terminale – j'espère qu'il n'y en aura qu'une – qui nous permettrait de solder le réseau ESTELLE.

Deuxièmement, vous avez là aussi le remplacement proposé de Roland CORNET au sein de l'ADEPA qui gère les crédits européens, qui gère le Contrat Local de Santé, qui gère les fonctions d'accueil et qui permet de subventionner un certain nombre d'opérations dans nos communes ou dans nos associations. Là aussi, la proposition sera que Bernadette GINEZ remplace Roland CORNET.

Même proposition concernant le remplacement de Roland au Centre Social ALC puisque c'est un sujet que Bernadette GINEZ connaissait avec une autre casquette et qu'elle pourra continuer à suivre avec celle de représentante de la Communauté d'Agglomération.

Quant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs, Roland CORNET pourrait être remplacé par Daniel FLORY ; ce qui permettrait d'avoir une commission composée intégralement, sans manque dans la représentation.

Pour ce qui est du Collège de la Jordanne, c'est Serge LAUBY qui serait le représentant de la CABA en remplacement de Roland CORNET.

Ainsi, nous aurions fait le tour de cette délibération, que je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'adopter à main levée. Mais si quelqu'un s'y oppose, nous passerons à un vote plus formel.

Tout le monde est-il d'accord pour un vote à main levée sur cette délibération ? Oui. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°32 est adoptée à l'unanimité. Me rci pour le temps qui nous reste.

DÉLIBÉRATION N° 33 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT TITULAIRE DE LA CABA AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE SMOCE

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération n°33 concerne la désignation d'un représentant titulaire au sein du Syndicat Mixte du SMOCE. Le paradoxe que Philippe GRANIER vous a indiqué, c'est que pour arriver à la dissolution, il faut que nous ayons là aussi une équipe complète. Ce que nous vous proposons – et là nous devons passer à l'usage de notre boîtier de vote –, c'est de voter pour la candidature de Daniel FLORY sur ce poste-là au sein du SMOCE, mais toute candidature surprise n'est pas à exclure.

S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de vous mettre aux ordres de Sandra NUGOU qui va nous indiquer que, lorsque je donnerai le top, il faudra appuyer sur 1 pour voter pour M. FLORY ou sur 2 pour s'abstenir.

Le vote est ouvert, Mesdames, Messieurs. Vous pouvez voter.

(Les conseillères et conseillers communautaires votent à l'aide du boîtier)

Le vote est clos.

Le résultat du vote va apparaître :

62 voix pour M. FLORY

3 abstentions.

M. FLORY est désigné.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 30 septembre 2019

Sur les décisions transmises dans votre dossier, est-ce que certaines appellent des commentaires ? Non. Ce sont les décisions prises soit par le Président, soit par le Bureau, en regard de la délégation accordée par le Conseil Communautaire.

Il vous est proposé d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 35)
